

CENTRE PMS LIBRE D'UCCLE A

PROJET DE CENTRE

2020-2025



TABLE DES MATIERES

Informations générales :

Identification du Centre	p.3
Etablissements scolaires sous tutelle	p.3
Caractéristiques des populations desservies	p.4
Caractéristiques de l'équipe	p.4
Valeurs prioritaires du Programme Spécifique de notre Pouvoir Organisateur	p.6

Missions et Axes de travail :

1. Offre de service aux consultants	p.7
2. Réponse aux demandes des consultants	p.8
3. Actions de prévention	p.9
4. Repérage des difficultés	p.10
5. Diagnostic et guidance	p.11
6. Orientation scolaire et professionnelle	p.12
7. Soutien à la parentalité	p.13
8. Education à la santé	p.14

Identification du Centre :

Centre PMS libre d'Uccle A a.s.b.l.
Av. J. & P. Carsoel, 2
1180 Bruxelles
02/374.72.79.

Directeur : *Alexis COUSIN*

Président : *Claude VOGLET*

Etablissements scolaires sous tutelle :

Dénomination de l'Etablissement	Niveau d'Enseignement¹
1 Ecole Sainte-Alène (2 implantations)	Fondamental ordinaire
2. Collège Saint Pierre	Secondaire ordinaire
3. Collège Saint Pierre	Maternel ordinaire
4. Collège Saint Pierre	Primaire ordinaire
5. Ecole des Servites de Marie	Fondamental ordinaire
6. Institut Saint Vincent de Paul (2 implantations)	Secondaire ordinaire
7. Institut Saint Vincent de Paul	Fondamental ordinaire
8. Institut Saint Vincent de Paul	Primaire ordinaire
9. Ecole Saint Joseph	Fondamental ordinaire
10.Ecole Notre-Dame Wolvenberg (2 implantations)	Fondamental ordinaire

Caractéristiques des populations desservies

¹ Fondamental = Maternel et Primaire

En janvier 2020, le Centre PMS libre d'Uccle A a **4774 élèves** sous tutelle. Il collabore avec **10 établissements scolaires** répartis sur **13 implantations** situées dans **2 communes bruxelloises** (Uccle : 10 implantations et Forest : 3 implantations).

Nous travaillons uniquement avec des établissements de l'**Enseignement Ordinaire**, au niveau **Maternel, Primaire** et **Secondaire**. En secondaire, les écoles partenaires du Centre organisent de l'enseignement de **Transition Générale**, de **Transition Technique**, de **Qualification Technique** et de **Qualification Professionnelle**.

Concernant notre ressort, **54%** d'élèves fréquentent l'enseignement **fondamental** et **46%** l'enseignement **secondaire** ce qui fait une répartition assez équilibrée.

La **dispersion de l'Indice ISE²** au sein des écoles sous tutelle est **très importante** et varie de la classe 2 (1 étant l'ISE le plus faible) à la classe 16 (20 étant l'ISE le plus élevé). Nous sommes donc amenés à rencontrer des **publics très hétérogènes**.

Environ **25% des établissements** scolaires desservis ont un indice socio-économique (ISE) compris entre 1 et 5, ce qui implique, suivant le décret « *Encadrement différencié* » du 29 avril 2009 que, compte tenu des élèves qu'ils accueillent, ils **bénéficient de moyens complémentaires** sous forme de périodes-professeurs et de budgets de fonctionnement.

La **singularité** de l'évolution de la **population bruxelloise** depuis plusieurs années est une réalité. Ainsi, nos élèves vivent des situations de plus en plus difficiles liées à la **paupérisation**, à l'immigration, au chômage, à la fragilité psychologique voire psychiatrique... Le baromètre social 2018 indique en effet que 1/3 des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. En outre, la **multiculturalité** est une réalité sans cesse croissante. Cette mixité sociale et culturelle implique des enjeux particuliers à Bruxelles. L'éducation, l'encadrement et l'accompagnement de ces jeunes fragilisés et de leurs familles est la meilleure manière de lutter contre le décrochage scolaire, la violence et la délinquance par une approche préventive travaillant au quotidien le « vivre ensemble ».

Avec les jeunes et leur famille, le **travail en réseau** est indispensable. Le réseau d'aide bruxellois est dense et complexe. Nos écoles du sud de Bruxelles accueillent également des élèves venant de l'extérieur de la Région bruxelloise ; ce qui demande aussi une bonne connaissance du réseau de la Région flamande et de la Région wallonne.

Caractéristiques de l'Equipe

En septembre 2020, le cadre du personnel du Centre est composé de **7,5 fonctions** réparties sur 11 personnes. Comme tous les Centres PMS, notre équipe est **multidisciplinaire**. En effet, outre la tri-disciplinarité historique des équipes PMS (Psycho-médico-sociale), une auxiliaire logopédique (AL) est venue renforcer notre équipe en septembre 2019.

² ISE : Indice Socio Economique des écoles

Ainsi, l'équipe se compose de :

- **3 postes de Psychologue** : 2 postes de Conseiller/ère Psychopédagogique
1 poste d'Auxiliaire Psychopédagogique
- **2 postes d'Assistant(e) Social(e)**
- **1 poste d'Auxiliaire Paramédical(e)**
- **1/2 poste d'Auxiliaire Logopédique**
- **1 poste de Direction**

Rem : *aucun personnel administratif*

Afin de servir au mieux les parents se trouvant dans l'impossibilité de se libérer en journée, l'ensemble de l'équipe organise une permanence (sur rendez-vous) tous les **lundis jusqu'à 17h30**.

Nous sommes également **présents plusieurs jours par semaine dans l'ensemble des écoles** sous tutelle.

Les membres de l'équipe répartissent leur temps de travail entre plusieurs écoles. Cependant, sauf exception, l'équipe est présente au complet au Centre PMS **tous les lundis après-midi** et le personnel à temps plein est également présent au Centre **tous les mercredis après-midi**.

Les membres de l'équipe sont dans **l'obligation de suivre des formations** (min 3 jours/an).

Comme l'ensemble des autres Centres PMS, notre Centre est **fermé pendant les vacances scolaires** à l'exception des vacances d'été où il reste ouvert début juillet et fin août.

Nous sommes soumis
au **Secret Professionnel**

Ce service public est entièrement
gratuit et **consultatif**³
et exclut toute visée de contrôle social.

Les parents et les élèves ont **la liberté**
de consulter l'équipe du Centre PMS, ou non.

Notre équipe est particulièrement attentive à développer une **approche collaborative**
et à promouvoir une **implication responsable de tous les acteurs**.

Nous sommes en effet convaincus de la nécessité pour tous (élève, famille, école
et équipe PMS) de collaborer à l'élaboration de projets et de solutions **porteurs
de sens pour l'ensemble des partenaires impliqués**.

Ce travail nécessite du **temps** et un **dialogue** de chaque instant.

³ Les avis remis sont non-contraignants

En conclusion :

Notre centre PMS est un lieu d'**accueil**, d'**écoute**, d'**avis**, de **soutien** et d'**accompagnement** pour les élèves et leur famille avec comme objectif d'aider à favoriser leur développement optimal.

Notre équipe se veut être un **partenaire de réflexion** en **collaboration** avec les **équipes éducatives** au service des **élèves** et de leur **famille**.

Valeurs prioritaires du Programme Spécifique de notre Pouvoir Organisateur

Outre les valeurs présentées dans le programme de base commun à l'ensemble des Centres PMS⁴, notre Pouvoir Organisateur adhère aux valeurs défendues par « *La Charte des Centres PMS libres* » (avril 2007) et par le texte « *Mission de l'école chrétienne* » (2014).

Les centres P.M.S. Libres trouvent ainsi leur spécificité dans la manière particulière d'exercer leurs missions légales et dans **la méthodologie qui leur est propre**.

Pour ce faire, ils souhaitent, entre autres:

- Aider au développement de la **personnalité tout entière** de l'élève
- L'aider à accéder à l'**autonomie** et à l'**exercice responsable de la liberté**
- **Accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin**

En fonction des contextes qui sont les leurs et de leur lecture, les Centres PMS Libres s'attachent aussi à:

- Aider le jeune à être le **sujet** de sa propre histoire et non un objet d'expertise
- Aider le jeune dans la recherche du **sens de ses choix**
- Accorder une importance centrale à la diversité et à **la reconnaissance de l'autre**
- Refonder du lien social et de la **solidarité**
- Promouvoir **l'égalité des situations et des chances**.

L'équipe du centre P.M.S. libre **met le jeune et sa famille au centre de son action**.

Elle cherche avec eux à **découvrir et mobiliser leurs propres ressources** et à ouvrir le champ des possibles vers d'autres ressources. Elle sera attentive à l'accompagnement des familles précarisées, suite, entre autres, à la prise de conscience des enjeux identifiés par le groupe de travail SoDeMo (Société-Défi-Modernité) de la FCPL.

En accord avec ces valeurs, les activités du centre P.M.S. libre d'Uccle s'adressent donc à tous les élèves (de la 1^{ère} maternelle à la fin du secondaire) et prioritairement :

- aux élèves éprouvant des **difficultés dans leur développement**, des **difficultés dans le processus d'apprentissage** ou des **problèmes de santé**.
- aux élèves **défavorisés** à quelque point de vue que ce soit.
- aux élèves de l'enseignement fondamental, **de la première maternelle à la fin du premier degré primaire**,

⁴ Cfr. Décret du 14.07.06 relatif aux Missions, Programme et Rapport d'Activité des Centres PMS

- aux élèves du **degré différencié** et du **deuxième degré** de l'enseignement secondaire **professionnel**,
- aux élèves confrontés à des processus de **choix d'orientation**.

Soucieux de la qualité du travail de l'équipe auprès des écoles partenaires et des familles, le Pouvoir Organisateur propose une **supervision** financée à raison de plusieurs séances réparties tout au long de l'année.

Missions et Axes de travail

Les **trois missions** des CPMS sont:

1. Contribuer à favoriser les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales de l'élève afin de lui offrir les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et ses potentialités.
2. Favoriser, tout au long de son parcours scolaire, la mise en œuvre des moyens qui permettront d'amener l'élève au maximum de ses possibilités et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'émancipation.
3. Faciliter l'éveil de l'élève aux choix de vie (personnels, scolaires et professionnels) et le soutenir dans la construction de son projet à chaque étape de son développement.

Ces missions générales sont déclinées au travers de **8 Axes de travail**.

Ces axes sont travaillés dans l'ensemble de nos écoles partenaires, mais **de façons différentes afin de correspondre au mieux à la réalité** de chaque établissement et **aux besoins de ses élèves et de leurs familles**.

1. OFFRE DE SERVICE AUX CONSULTANTS

L'équipe sera attentive à transmettre les informations adéquates afin de faire connaître aux différents partenaires (élèves, parents et établissements scolaires) les missions et les objectifs prioritaires du Centre ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

L'indépendance des CPMS par rapport aux établissements scolaires et aux institutions partenaires, et sa réciprocité, fondent le partenariat entre les institutions.

Le travail des CPMS ne peut se concevoir sans une clarification préalable des services qui peuvent être offerts et des limites de tout un chacun.⁵

CONCRETEMENT :

- ✓ **Affiches** placées dans tous les établissements sous tutelle du Centre précisant les membres de l'équipe du Centre affectés à l'école (nom, prénom, photo), leurs horaires de permanence ainsi que les modalités pour les rencontrer/joindre à l'école ou au Centre PMS.
- ✓ **Courriers spécifiques** expliquant le travail de l'équipe PMS adressés aux parents.

⁵ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

- ✓ **Présence**, dans la mesure du possible, de représentants de l'équipe PMS aux **réunions de parents** et aux « *assemblées générales* » (des enseignants) des différents établissements sous tutelle du Centre.
- ✓ Passage et **présentation dans les classes** en fonction des besoins et des collaborations.
- ✓ **Développement d'outils informatiques** (site internet,...) afin de diffuser les informations essentielles concernant le Centre.
- ✓ **Rencontre** par la Direction du Centre PMS des différentes **Directions des écoles** partenaires **ainsi que**, si nécessaire, **de membres de leurs équipes pédagogiques** (enseignants, coordinateurs, éducateurs,...) afin de coordonner aux mieux les actions menées auprès des élèves dans le respect des spécificités et des missions de chacun.
- ✓ Transmission de **documents spécifiques** aux Directions et aux équipes éducatives expliquant les modalités de collaboration souhaitées par l'équipe du Centre.
- ✓ Permanence au Centre (sur rendez-vous) de l'ensemble de l'équipe tous les lundis soirs jusque 17h30.

2. LES REPONSES AUX DEMANDES DES CONSULTANTS

Le Centre PMS, de par sa position de « partenaire privilégié » de l'école, se trouve en première ligne pour être interpellé, tant par les jeunes et leurs familles que par les équipes pédagogiques, à propos de toute une série de thématiques/problématiques. Il est donc indispensable de procéder à une réelle analyse de celles-ci en vue d'y répondre le plus adéquatement possible

Si le Centre PMS analyse toute demande, il accorde une priorité aux demandes qui feront suite à une mobilisation des parents et des élèves par les équipes éducatives des écoles partenaires.⁶

L'équipe du Centre PMS reste seule responsable du choix des moyens mis en œuvre pour assumer la prise en charge du consultant. Il peut s'avérer, parfois, que le fait de ne pas prendre en charge soit une suite adéquate et ce, en fonction du problème posé et de l'analyse de la demande. L'envoi vers un autre service ou le choix de la proposition d'une action collective plutôt qu'individuelle peut en être une autre⁷.

CONCRETEMENT :

- ✓ **Présence** plusieurs fois par semaine de membres de l'équipe **dans chacune des écoles** sous tutelle afin de pouvoir accueillir, dans les meilleurs délais, les demandes qui lui sont adressées.
- ✓ Présence dans la mesure du possible aux **conseils de classes** organisés tant dans l'enseignement fondamental que secondaire. Ces conseils de classe permettent, en effet, d'échanger sur l'évolution de chaque enfant et de **réfléchir ensemble à de nouvelles pistes de travail** pour les élèves qui rencontrent des difficultés. C'est lors

⁶ Décret du 14/07/2006 relatifs aux Missions, Programmes et Rapports d'activités des Centres PMS

⁷ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

de ces moments privilégiés que peuvent se **définir les interventions de chacun** (enseignant, direction, équipe du CPMS) :

- rencontre avec les parents,
- observation de l'enfant en classe ou en individuel,
- concertation avec d'autres intervenants (logopède, neuropédiatre, ...),
- aménagement à mettre en place à l'école ou en famille,
- ...

- ✓ Même si la présence sur le terrain ne le rend pas toujours visible, l'agent PMS fait partie d'une **équipe pluridisciplinaire**. Il est donc attentif à analyser les demandes en concertation avec les autres membres de l'équipe affectée à l'école et à demander, le cas échéant, le concours de ses collègues, qu'ils soient de sa discipline ou d'une autre.
- ✓ L'équipe est garante de **transmettre** aux différents partenaires (jeunes, familles, écoles), dans le respect du secret professionnel, les informations utiles pour chacun.
- ✓ Lorsque la demande qui lui a été adressée n'est pas prise en charge par l'équipe du Centre, celle-ci est attentive à **orienter** le demandeur **vers un service adéquat**.
- ✓ **Entretiens** (individuels, familiaux, parentaux,...), **animations, informations,...**
- ✓ **L'équipe se forme** chaque année durant plusieurs jours dans différents domaines en rapport avec ses missions et les moyens mis en œuvre pour les remplir.

3. LES ACTIONS DE PREVENTION

L'équipe du Centre doit contribuer à développer des actions de prévention en adéquation avec les caractéristiques essentielles des élèves de son ressort. Ces actions peuvent se faire en collaboration avec d'autres services partenaires.

Il appartient, au centre PMS de développer son propre réseau de partenaires et d'établir des synergies entre les différents intervenants.

Il appartient au chef d'établissement ou au Pouvoir Organisateur d'avoir le souci constant d'informer et d'associer, prioritairement, le centre PMS aux actions en matière d'éducation à la santé et de prévention psychosociale, proposées par d'autres acteurs sur le terrain scolaire.

Le centre PMS peut s'associer à ces actions dans la mesure où celles-ci s'inscrivent bien dans le respect des valeurs et des objectifs définis dans le projet de centre.⁸

CONCRETEMENT :

- ✓ Dans plusieurs écoles du ressort, l'équipe réalise ou collabore à diverses **animations** concernant entre autres:
 - La vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)
 - Les assuétudes,...

⁸ Décret du 14/07/2006 relatifs aux Missions, Programmes et Rapports d'activités des Centres PMS

- ✓ Dans plusieurs écoles du ressort, l'auxiliaire logopédique met en place et collabore à diverses actions de prévention des difficultés au niveau du langage et de la communication et au niveau logico-mathématique:
 - Accompagnement des enseignants à l'observation du langage et de la communication des élèves et à la recherche de solutions adaptées via des outils concrets,
 - Accompagnement des enseignants à la mise en place d'interventions pédagogiques ciblées validées par la recherche en fonction des besoins identifiés dans la classe,
 - Diffusion d'outils, de notes de synthèse et de références scientifiques auprès des équipes pédagogiques,
 - Co-animation de rencontres avec les enseignants pour les informer sur le langage et son développement typique et atypique et sur l'apprentissage du français langue seconde,
 - Co-animation de rencontres avec les parents sur des thématiques liées à l'acquisition du langage et au développement de la communication chez le jeune enfant.

- ✓ L'équipe **rédige** (ou transmet) également, à l'attention des parents, des jeunes ou des enseignants, des **documents** concernant différentes problématiques afin d'informer et de proposer des pistes d'aide (difficultés de langage et de communication, TDAH, haut potentiel, aménagements pédagogiques, bibliographies spécifiques, listes de jeux, ...)

- ✓ Collaboration à certaines **journées pédagogiques** des établissements partenaires en fonction des thématiques (ex : autour du projet pédagogiques des écoles,...)

- ✓ L'équipe du Centre affectée à l'école **se concerte avec l'équipe éducative** et peut ainsi mieux identifier les besoins spécifiques en termes d'actions psycho-médico-sociales à développer en fonction des caractéristiques propres à chacune d'entre elles.

- ✓ **Observations en classe.**

- ✓ **Entretiens individuels, familiaux,...**

4. LE REPERAGE DES DIFFICULTES

Afin de contribuer à la diminution des risques de relégation, il est important que l'équipe du Centre s'investisse dans la promotion d'actions de remédiation précoce et porte une attention particulière aux élèves fragiles et en difficulté.

Il n'entre pas dans les missions des centres PMS de remédier aux difficultés décelées mais bien de rechercher, entre autres avec les directions, les enseignants, les élèves et les parents, des pistes de solution.⁹

CONCRETEMENT :

⁹ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

L'équipe met en œuvre différents moyens complémentaires visant à lui permettre d'appréhender dans leur ensemble souvent complexe les difficultés des élèves et les raisons de celles-ci :

- ✓ **Entretiens** individuels et familiaux
- ✓ Participation à des **conseils de classe** et à des **concertations** avec les enseignants et les équipes éducatives dès les maternelles
- ✓ **Observations** en classe dès les maternelles.
- ✓ **Testings** individuels.
- ✓ Accompagnement à la mise en place d'**aménagement en classe** maternelle pour les **difficultés de communication**
- ✓ Conseils aux parents et aux enseignants pour soutenir le **développement du langage et de la communication** d'enfants en difficulté
- ✓ Rencontre et implication de **services extérieurs partenaires** au sein des établissements.
- ✓ Attention portée aux **nouveaux élèves** qui arrivent dans nos écoles en cours d'année et/ou de scolarité principalement dans l'enseignement fondamental.

5. LE DIAGNOSTIC ET LA GUIDANCE

En collaborant, si nécessaire et si possible, avec des services extérieurs spécialisés et l'équipe éducative de l'école, l'équipe du Centre PMS contribue à établir un diagnostic des difficultés de l'élève ainsi qu'à définir les moyens d'intervention et d'aide.

Les équipes PMS veillent à traduire en termes exploitables par l'équipe éducative les données conclusives qu'elles transmettent et à y associer les enseignants. C'est donc ensemble, dans l'apport des complémentarités des compétences que se recherchent les pistes d'aide à apporter à l'élève¹⁰.

CONCRETEMENT :

- ✓ A cet égard l'équipe peut **mener elle-même une série d'investigation** au travers de testings, entretiens, observations, concertations,... Pour ce faire, elle peut mobiliser l'ensemble des disciplines constitutives de notre équipe (psycho-médico-sociale) ainsi que s'appuyer sur des séances de supervision.
- ✓ L'équipe peut également **collaborer avec des équipes spécialisées « extérieures »** afin d'affiner et de compléter le diagnostic et de définir la prise en charge la plus adaptée. Il est donc essentiel pour nous d'aller à la rencontre du « réseau » de

¹⁰ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

professionnels partenaires afin d'en connaître les spécificités tout en restant attentif au fait que le coût de ces prises en charge peut contribuer à la dualisation de la société.

- ✓ En tant que partenaire « privilégié » de l'école il est essentiel que l'équipe du Centre serve de **relais entre ces services extérieurs, les familles et l'école**. Il est donc nécessaire de coordonner les actions et de permettre à chaque partenaire d'avoir les informations pertinentes pour lui.
- ✓ Une fois le diagnostic réalisé, l'équipe peut, en fonction des besoins et des compétences,
 - soit décider de **réaliser la guidance**,
 - soit **orienter** le jeune et sa famille **vers un service extérieur**,
 - soit encore **construire avec** l'équipe éducative de l'école et/ou un service extérieur **un projet adapté** à la situation.

6. ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'équipe du Centre doit contribuer à fournir à l'élève et à sa famille un ensemble d'informations ainsi qu'un espace de parole et de réflexion afin qu'ils puissent élaborer leurs projets et leurs choix.

L'orientation s'inscrit dans un processus de maturation progressive des choix de vie de l'élève dans une perspective d'épanouissement global de ce dernier.

L'orientation positive de l'élève concerne également chacun des acteurs de la communauté éducative.

Les missions d'information et d'orientation des équipes PMS ne peuvent se concevoir sans l'implication positive des chefs d'établissements qui veilleront à faciliter au maximum celles-ci¹¹.

CONCRETEMENT :

- ✓ L'équipe s'investit, en collaboration avec les établissements sous tutelle, dans des **animations sur les structures de l'enseignement** lors de chaque « moment charnière » dans l'enseignement secondaire (fin du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré)
- ✓ Les membres de l'équipe proposent aussi des **examens, questionnaires d'intérêts et entretiens individuels** ainsi que **familiaux** pour aborder cette question et réfléchir avec l'élève et sa famille
- ✓ L'équipe collabore aussi à **certains projets plus spécifiques** en accompagnant, par exemple, des élèves et/ou des classes dans des établissements secondaires proposant des options différentes que celles des écoles dont ils sont issus. L'équipe s'investit au même titre dans certains projets développés par les écoles sous-tutelle de type « soirée carrière », « défi des talents » (EFP).
- ✓ L'équipe reste attentive à **se former** et à **s'informer** sur les différentes formes et filières d'enseignement et sur leurs évolutions.

¹¹ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

- ✓ Nous **participons**, dans la mesure de nos possibilités, aux **conseils de classes** afin de collaborer avec l'équipe éducative à la réflexion menée concernant l'orientation des élèves.
- ✓ Mise sur pied, en collaboration avec les équipes pédagogiques qui le souhaitent, des **animations de connaissance de soi** dès l'école maternelle (Contes sur moi).
- ✓ **Transmission** aux élèves et à leur famille **de documents** présentant les différentes filières d'enseignement et différents métiers ainsi que leurs caractéristiques.

7. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Notre équipe est consciente du fait que devenir parent est un processus. Il est donc important de soutenir ceux-ci en les valorisant et en leur permettant de prendre une part la plus active et positive possible concernant les choix à faire pour leurs enfants.

Le soutien apporté aux parents s'inscrit bien dans le contexte scolaire et est centré sur l'élève et sur l'optimisation de son parcours scolaire¹².

Dans cette perspective le Centre s'inscrit dans un travail de partenariat et de pratiques de réseau¹³.

CONCRETEMENT :

- ✓ De façon générale, mais plus encore dans l'enseignement fondamental, afin de soutenir les parents dans leur rôle et leur fonction il nous apparait essentiel **d'aller au maximum à leur rencontre** et de **les associer** pour chacune des situations pour laquelle l'équipe du Centre est sollicitée.
- ✓ **Transmission** aux parents et aux familles d'informations et **de références** concernant des activités éducatives et l'intérêt de celles-ci (jeux, livres, stratégies de soutien au développement du langage et de la communication...).
- ✓ **Entretiens parentaux**
- ✓ **Accompagnement vers des services extérieurs** visant à les soutenir dans leur rôle et l'accompagnement spécifique de leur enfant.
- ✓ **Organisation de rencontres parents/équipe éducative**

¹² Décret du 14/07/2006 relatifs aux Missions, Programmes et Rapports d'activités des Centres PMS

¹³ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

8. L'EDUCATION A LA SANTE

Malgré le fait que la santé peut concerner de nombreux domaines (alimentation, hygiène, maladie, handicap, assuétudes, bien-être,...), l'équipe du Centre reste attentive à intégrer cet aspect dans son approche des situations des élèves.

Les auxiliaires paramédicaux prennent l'initiative, en accord avec la direction du Centre, d'établir des partenariats avec des institutions compétentes en matière d'éducation à la santé. En fonction des thématiques abordées, ils associent les agents des autres disciplines¹⁴.

CONCRETEMENT :

- ✓ Collaboration avec divers services (PSE, Planning Familiaux, Infor-Drogues...) pour développer, co-animer et/ou coordonner des **animations sur diverses thématiques** en lien avec la santé des élèves.
- ✓ En accord avec l'élève et sa famille et dans le respect du secret professionnel, **transmission d'informations** concernant des situations spécifiques d'élèves (maladie, handicap, grossesse, assuétudes...) aux équipes éducatives et **réflexion**, en collaboration avec celles-ci, par rapport aux aménagements et aux implications possibles (ex : dans les choix d'orientation professionnelle).
- ✓ **Entretiens individuels** et **parentaux** concernant des questions liées à la santé et à l'éducation à la santé.
- ✓ **Orientation** et **accompagnement**, si nécessaire, du jeune et de sa famille vers des **services spécialisés** en fonction des problématiques rencontrées.

¹⁴ Circulaire 1700 du 14/12/2006 explicitant le Décret Missions PMS

Septembre 2020

Ce projet de Centre a été élaboré en équipe

Centre PMS libre d'Uccle a.s.b.l.

Centre PMS libre d'Uccle A

Av J & P Carsoel, 2

1180 Bruxelles

02/374.72.79.

N° d'entreprise (Banque-carrefour) : 0410.803.116.

N° d'Identification secteur ONSS : 000370539

Mat. C.F. : 921.2309.900

N° Fase 4850